This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

هذه النسخة الإلكترونية (PDF) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (ITU) نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

RAPPORT DE GESTION

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

1902

Personnel.

L'année 1902 n'a apporté aucun changement à l'état du personnel du Bureau.

Aucun fait nouveau n'est venu modifier l'organisation proprement dite du Bureau. Toutefois, le Conseil fédéral a jugé utile d'unifier, dans la mesure du possible, la hiérarchie et l'échelle des traitements dans les divers Bureaux internationaux. Dans ce but il a pris, en date du 31 Octobre 1902, un arrêté qui détermine le classement des fonctionnaires et établit les limites des traitements dans chaque classe, ainsi que la règle applicable aux augmentations périodiques à partir du 1er Janvier 1903.

Composition de l'Union.

La Crète et la République Orientale de l'Uruguay ont adhéré à la Convention télégraphique internationale.

Le tableau ci-après donne, par ordre alphabétique, les noms des pays dont se compose l'Union, avec indication de la classe à laquelle chacun appartient et de la date de son accession à la Convention. Nous avons ajouté à ce tableau l'étendue en kilomètres carrés de chacun des pays adhérents et le chiffre de leur population.

PAYS	Etendue en km. carrés	Population	Classe	Date de l'entrée dans l'Union
Allemagne	540 658	56 345 014	I	1er Janvier 1866.
Argentine (République). . .	2 789 400	4 092 990	I	1er Janvier 1889.
Australie méridionale . . .	2 341 611	367 800	IV	27 Mai 1878.
Australie occidentale . . .	2 527 283	161 908	VI	1er Janvier 1894.
Autriche.	300 024	26 107 304	I	1er Janvier 1866.
Belgique	29 456	6 815 054	III	1er Janvier 1866.
Bosnie-Herzégovine	51 000	1 568 092	V	1er Juillet 1880.
Brésil	8 337 218	18 000 000	I	4 Juillet 1877.
Bulgarie	97 929	3 733 189	V	18 Septembre 1880.
Cap de Bonne-Espérance . .	553 650	1 527 224	IV	1er Janvier 1882.
Ceylan	63 976	3 335 909	VI	1er Janvier 1897.
Cochinchine	309 800	4 263 000	V	26 Mai 1884.
Colonies portugaises. . . .	2 146 100	15 100 000	V	1er Janvier 1894.
Crète	8 600	294 000	VI	1er Juillet 1902.
Danemark [1])	38 455	2 449 540	IV	1er Janvier 1866.
Egypte	994 300	9 811 544	IV	9 Décembre 1876.
Espagne [2])	505 004	18 226 040	II	1er Janvier 1866.
France et Algérie [3])	1 132 190	43 292 017	I	1er Janvier 1866.
Grande-Bretagne [4])	1 184 950	46 492 092	I	24 Février 1871.
Grèce.	63 606	2 433 806	V	1er Janvier 1866.
Hongrie	322 304	17 463 791	I	1er Janvier 1866.
Indes britanniques	3 770 970	294 000 000	I	1er Janvier 1869.
Indes néerlandaises	1 654 120	33 651 436	III	1er Juillet 1872.
Italie [5])	286 589	31 667 946	I	1er Janvier 1866.
Japon.	382 415	45 193 587	I	17 Janvier 1879.
Luxembourg	2 597	236 543	VI	2 Mars 1866.
Montenegro.	9 080	300 000	VI	20 Septembre 1880.
Natal	54 774	598 621	VI	16 Mars 1881.
Norvège	322 526	2 154 900	III	1er Janvier 1866.
Nouvelle-Calédonie	19 059	62 095	VI	1er Janvier 1895.
Nouvelle-Galles du Sud . .	803 855	1 368 300	IV	25 Février 1884.
Nouvelle-Zélande	270 935	722 658	IV	3 Juin 1878.
Pays-Bas	33 078	5 179 055	III	1er Janvier 1866.
Perse	1 645 000	9 000 000	VI	1er Janvier 1869.
Portugal [6])	92 157	5 049 729	V	1er Janvier 1866.
Queensland	1 959 823	834 700	IV	9 Avril 1896.
Roumanie	160 150	5 406 249	III	9 Février 1866.
Russie	22 434 392	129 211 000	I	1er Janvier 1866.
Sénégal	250 000	1 150 000	V	26 Mars 1885.
Serbie	48 590	2 384 205	V	9 Février 1866.
Siam	633 000	10 000 000	V	21 Avril 1883.
Suède	447 862	5 136 441	III	1er Janvier 1866.
Suisse	41 419	3 312 551	IV	1er Janvier 1866.
Tasmanie	68 334	171 718	VI	8 Juillet 1885.
Tunisie	130 000	1 500 000	V	1er Juillet 1885.
Turquie	2 889 300	24 535 700	I	1er Janvier 1866.
Uruguay.	186 926	936 120	IV	1er Juillet 1902.
Victoria	227 619	1 197 386	IV	1er Janvier 1880.
Totaux	63 162 084	896 841 254		

[1]) Non compris les îles Feroë et l'Islande. — [2]) Y compris les Baléares et les Canaries. — [3]) Y compris, comme relevant de l'Administration des télégraphes de France, la République du Val d'Andorre et la Principauté de Monaco. — [4]) Y compris Gibraltar, Malte et les protectorats britanniques de l'Afrique orientale et Uganda. — [5]) Y compris, comme relevant de l'Administration des télégraphes d'Italie, la République de Saint-Marin. — [6]) Y compris Madère et les Açores.

Le groupe des Compagnies télégraphiques privées qui ont adhéré à la Convention se compose au 31 Décembre 1902 ainsi qu'il suit:

1° Black Sea Telegraph C°.
2° Commercial Cable C°.
3° Compagnie allemande des câbles sous-marins.
4° Compagnie allemande des câbles transatlantiques.
5° Compagnie française des câbles télégraphiques.
6° Compañia telegráfico-telefónica del Rio de la Plata.
7° Direct Spanish Telegraph C°.
8° Direct West India Cable C°.
9° Eastern Telegraph C°.
10° Grande Compagnie des télégraphes du Nord (pour son réseau européen).
11° Halifax and Bermudas Cable C°.
12° Indo-European Telegraph C°.
13° South American Cable C°.
14° Spanish National Submarine Telegraph C° (pour le câble de Ténériffe à St-Louis du Sénégal).
15° West African Telegraph C° (pour les câbles de St-Louis du Sénégal à Rio Nunez [Conakry], à Grand Bassam, à Porto Novo [Cotonou] et à Libreville et pour ceux atterrissant aux stations de Sierra Leone, Bathurst et Accra).
16° West India and Panama Telegraph C°.
17° Western Telegraph C°.

Le deuxième groupe comprend les Compagnies qui, sans avoir officiellement fait acte d'adhésion à la Convention de St-Pétersbourg, se conforment cependant, d'une manière générale, aux dispositions du Règlement de service international et sont en correspondance régulière avec le Bureau international. Ce sont les suivantes:

1° African Direct Telegraph C°.
2° Amazon Telegraph C°.
3° American Telegraph and Cable C° (Western Union).
4° Anglo American Telegraph C°.
5° Central and South American Telegraph C°.
6° Direct United States Cable C°.
7° Eastern Extension Australasia and China Telegraph C°.
8° Eastern and South African Telegraph C°.
9° The Europe and Azores Telegraph C°.
10° The Pacific and European Telegraph C°.
11° West Coast of America Telegraph C°.

Les Compagnies suivantes, qui forment le troisième groupe, ne correspondent généralement avec le Bureau international que par l'intermédiaire d'une des Compagnies citées plus haut.

1° British North Borneo C°.
2° Cuba Submarine Telegraph C°.
3° India Rubber, Gutta-Percha and Telegraph Works.
4° Mexican Telegraph C°.
5° River Plate Telegraph C°.
6° United States and Hayti Telegraph and Cable C°.

En outre, nous sommes en correspondance plus ou moins régulière avec la Direction générale, des télégraphes fédéraux du Mexique, l'Administration impériale des télégraphes de Chine et depuis l'année 1902, avec le Pacific Cable Board.

Travaux réguliers.

Le nombre des pièces échangées dans la **Correspondance générale** du Bureau est de 3343 (1901: 4790). Dans ce total, les Circulaires et Notifications ne comptent chacune que pour une unité. Les catégories les plus importantes de cette correspondance sont les suivantes:

Interruptions et rétablissements des lignes	453	pièces.
Nomenclature des bureaux et des câbles, ouverture de nouveaux bureaux. Circulaires et Notifications concernant l'exécution du service	913	»
Vocabulaire officiel du langage convenu	301	»
Cartes télégraphiques	190	»
Journal télégraphique	330	»
Rapports avec des Compagnies privées	145	»
Comptabilité	229	»
Conférence internationale de Londres	131	»
Statistique	109	»

Les **Circulaires** sont au nombre de 10. Les objets principaux traités dans ces Circulaires sont les suivants:

1° Comptabilité et rapport de gestion du bureau international.
2° Propositions pour la Conférence de Londres.
3° Nouvelle édition de la Carte des communications télégraphiques du régime extra-européen.
4° Statistique générale des télégraphes pour l'année 1900.
5° Statistique générale de la téléphonie pour l'année 1900.

Les **Notifications** sont au nombre de 209, dont 195 sous la forme de circulaires télégraphiques et 14 (de N° 536 à 549) sous celle de circulaires imprimées.

Les premières se rapportent pour la plupart (159) à des interruptions ou rétablissements de communications internationales; le reste (36) concerne des questions de tarifs ou l'application de diverses règles de service.

Les secondes ont eu pour objet de porter à la connaissance des Offices de l'Union: les changements dans l'organisation ou dans le personnel supérieur des Administrations télégraphiques; la fixation et les modifications de l'équivalent du franc dans divers pays; l'application des dispositions facultatives du Règlement de Budapest; l'ouverture de nouvelles communications internationales ou de nouvelles voies entre pays limitrophes; la pose de câbles nouveaux, dont le détail sera donné plus loin; toutes les modifications survenues dans l'application des tarifs internationaux; le relevé mensuel des interruptions et rétablissements des communications internationales.

Comme les années précédentes, le Bureau international a fait paraître, dans le courant de l'année 1902, la **Statistique générale de la télégraphie,** en réunissant, dans un cahier indépendant, les renseignements publiés antérieurement dans le *Journal télégraphique* sur les résultats obtenus pour l'année 1900.

Le tirage spécial a été effectué à 1000 exemplaires, qui ont été employés de la manière suivante:

Distribution gratuite (Circulaire N° 545 du 9 Juin 1902) et service du Bureau international	623	exemplaires.
Vente aux Administrations et aux particuliers	194	»
Ensemble	817	»
Il reste donc au 31 Décembre 1902 un stock disponible de	183	»
Total égal	1000	»

La **Statistique générale des téléphones** pour l'année 1900 a aussi été établie, en tant que le permettaient les renseignements parvenus au Bureau international, et publiée dans le *Journal télégraphique,* ainsi que dans un cahier séparé.

Le **Journal télégraphique** a terminé, avec l'année 1902, la 34e année de son existence. Le volume XXVI (1902) comprend 288 pages et contient, outre la revue télégraphique de 1901 et les statistiques générales annuelles, 18 articles spéciaux sur la situation des télégraphes et des téléphones dans différents pays, sur les tarifs, la législation et les règlements des services télégraphiques

et téléphoniques, plusieurs articles techniques ou études concernant entre autres le revêtement des câbles sous-marins, l'appareillage de la télégraphie sans fil, le télégraphe multiplex de Mercadier, la méthode d'exploitation du réseau téléphonique de Paris, l'établissement souterrain des réseaux urbains de l'Allemagne, un nouveau commutateur télégraphique central, la nouvelle station téléphonique centrale de Lausanne, etc.; des articles concernant des publications officielles; des notices bibliographiques sur un nombre d'ouvrages relatifs à la télégraphie, la téléphonie et autres applications de l'électricité, outre le sommaire mensuel des revues électro-techniques reçues par le Bureau international; 3 articles nécrologiques consacrés à des personnages qui ont rendu des services à la science de l'électricité et notamment à la télégraphie, et enfin les nouvelles les plus récentes intéressant particulièrement les services de l'Union.

Le *Journal télégraphique* a été tiré à 2050 exemplaires, dont voici la distribution:

	Nombre d'exemplaires distribués en 1902
Répartition gratuite et échanges	693
Abonnements souscrits par les Administrations	788
» » » » Compagnies	176
» pris directement, par la librairie ou par la poste	222
Total	1879

Quant aux années antérieures, les volumes I à III sont complètement épuisés, et, pour les autres volumes, le tableau ci-après indique le nombre d'exemplaires restants, déduction faite d'une réserve de 10 exemplaires destinés aux archives du Bureau international.

Volumes.

IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII	XIV	XV
49	48	51	74	85	83	48	50	85	87	78	78

XVI	XVII	XVIII	XIX	XX	XXI	XXII	XXIII	XXIV	XXV	XXVI
73	78	64	101	99	76	99	83	103	105	110

De la **Table alphabétique générale des matières,** pour faciliter les recherches dans le *Journal télégraphique,* comprenant la période depuis la date de la création du Journal, en 1869, jusqu'à la fin de l'année 1900, et dont le prix est fixé à fr. 1,35 l'exemplaire, port non compris, il reste, déduction faite d'un exemplaire vendu en 1902, au 31 Décembre 1902, un stock disponible de 1342 exemplaires.

Le stock de la **Nomenclature des câbles** formant le réseau sous-marin du globe, édition de 1901, étant à peu près épuisé, et en vue d'un assez grand nombre d'additions et de modifications dans l'état des câbles sous-marins survenues depuis la publication de cette dernière édition, le Bureau international se propose d'en publier au courant de l'année 1903 une nouvelle (9me) édition.

Des **Documents relatifs aux Conférences,** le stock disponible au 31 Décembre est le suivant:

Documents de Rome 1872	74	exemplaires.
» » Berlin 1885	35	»
» » Paris 1890	72	»
» » Budapest 1896	66	»

Le stock des Documents de Paris (1865), de Vienne (1868), de St-Pétersbourg (1875) et de Londres (1879) est complètement épuisé.

Nouveau Vocabulaire officiel pour la rédaction des télégrammes en langage convenu. — Le prix des 4 volumes de ce document, y compris l'Appendice, a été fixé comme suit:

a) Pour les Administrations de l'Union, à	fr. 50	les frais de port non compris.
b) Pour les Compagnies de câbles, à	» 60	
c) Pour les particuliers, à	» 80	

Le tableau ci-après fournit tous les détails relatifs à la vente de ce document:

	Ier volume	IIme volume	IIIme volume	IVme volume
Stock au 31 Décembre 1901	896	1105	1206	1205
Vente en 1902	17	13	13	36
Stock disponible au 31 Décembre 1902	879	1092	1193	1169

Nomenclature officielle des Bureaux télégraphiques, 10me édition, publiée en 1899. — Le tableau ci-après fournit tous les détails relatifs à la vente de ce document.

	Exemplaires avec préface en:						
	allemand	anglais	français	italien	3 langues	non brochés	TOTAL
Stock au 31 Décembre 1901	307	—	288	80	4	278	957
Vente en 1902	224	—	188	4	—	—	416
Stock disponible au 31 Décembre 1902	83	—	100	76	4	278	541

Il a été publié, en 1902, l'Annexe récapitulative N° 2, tirée à 56 000 exemplaires, et six Annexes ordinaires portant les Nos 15 à 20, tirées à 44 000 exemplaires.

Le prix de l'Annexe récapitulative s'est élevé à 27 centimes par exemplaire et celui des Annexes ordinaires ensemble à 28 centimes, soit la collection complète à 55 centimes.

Des **Tarifs téléphoniques** publiés en 1895, sous forme de brochure petit in-8°, il restait au 31 Décembre 1901 un stock de 490 exemplaires.

Il en a été vendu 3 exemplaires pendant l'année 1902, de sorte qu'il reste au 31 Décembre 1902 487 exemplaires disponibles.

De la petite édition du **Règlement de Budapest,** il restait au commencement de l'année un total disponible de . . . . . 411 exemplaires.
Il en a été vendu pendant cette année . . . . . 48 »
De sorte que le stock disponible au 31 Décembre 1902 est de . . . . 363 »

Cartes télégraphiques. — De la *Carte générale des grandes communications télégraphiques du monde,* en une feuille, édition de 1901, dont le prix est de 30 ct. l'exemplaire, il restait au 31 Décembre 1901 un stock disponible de 5270 exemplaires.
La vente s'est élevée à . . . . . 232 »
Stock au 31 Décembre 1902 5038 »

De la *Carte des communications télégraphiques du Régime européen,* en 4 feuilles, dont le dernier tirage est de 1898 et le prix de fr. 2, il restait au 31 Décembre 1901 un stock de . . . . . 431 exemplaires.
Vente en 1902 . . . . . 36 »
Stock au 31 Décembre 1902 395 »

Le stock de la *Carte des communications télégraphiques du Régime extra-européen,* en 4 feuilles, dont le dernier tirage remontait à 1899, ayant été épuisé, nous avons publié, vers la fin de l'année, une nouvelle édition, dont le prix est resté à fr. 2 l'exemplaire.
Le tirage de cette nouvelle édition a été effectué à . . . . . 2650 exemplaires.
La distribution gratuite et le service du bureau ont nécessité . . 652
La vente s'est élevée à 1727
2379 »
Stock disponible au 31 Décembre 1902 271 »

Extension du réseau général.

Les nouvelles communications internationales ouvertes en 1902 sont les suivantes:

1° La Commercial Cable Company a fait poser un câble de Fayal (Açores) à Waterville (Irlande), qui a une longueur de 2234 km.

2° Les Administrations allemande et anglaise ont fait poser, du 2 au 26 Mai 1901, un troisième câble à quatre conducteurs d'une longueur de 434,666 km. entre Borkum et Bacton. Pour rattacher ce câble au continent, l'Administration allemande a fait poser entre Greetsiel et l'île de Borkum un câble de bas-fond qui a une longueur de 30,787 km. Le nouveau câble Borkum-Bacton a été ouvert au service le 29 Mai 1901.

3° Une ligne télégraphique a été ouverte à Tarkwa comme prolongation de la ligne terrestre de la Côte d'Or, au nord de Sekondi.

4° La Compagnie Eastern Extension Australasia and China Telegraph a fait poser un câble sous-marin entre Perth et Adelaïde, dont la longueur est de 2861,451 km. et qui a été ouvert au trafic le 1er Mars.

5° Les Gouvernements de la Grande-Bretagne, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Canada ont fait poser un câble sous-marin de Grappler Creek (Vancouver) à Southport (Queensland) et à Doubtless Bay (Nouvelle-Zélande) passant par l'île Fanning, les îles Fiji et l'île Norfolk et ayant une longueur totale de 13 458,48 km. Le câble entre Southport, Norfolk et les îles Fiji et entre Doubtless Bay et Norfolk a été ouvert à la correspondance du public le 23 Avril, le reste de la ligne le 8 Décembre.

6° Une ligne télégraphique a été construite entre Bingerville, chef-lieu de la Côte d'Ivoire, et Alépé, ville située sur le fleuve Comoé. Cette ligne a été ouverte au trafic le 15 Avril.

7° Dans l'Afrique orientale allemande il a été ouvert à Bismarckburg, à la date du 12 Mai, un bureau télégraphique qui est en communication avec la ligne de la Compagnie African Transcontinental Telegraph.

8° L'Administration portugaise a ouvert au service international, le 10 Février, un bureau à service limité à Quissol, dans le district de Lunda, Province d'Angola, Afrique occidentale portugaise.

9° Un bureau a été ouvert au service international à Novo Rodondo, dans le district de Loanda, Province d'Angola, Afrique occidentale portugaise.

10° Un bureau a été ouvert au service international à Capiri, dans le district de Loanda, Province d'Angola, Afrique occidentale portugaise.

11° L'Administration chinoise a ouvert au service télégraphique international le bureau de Sacklung, dans la province de Kwangtung.

12° Les bureaux télégraphiques russes situés en Mandchourie, savoir: Inkoou (Nioutchvangh), Guirine, Haïlar, Harbine, Koantchensi, Laoïane, Moukdène, Ningouta, Téline et Tzitzikar, aussi bien que ceux établis sur la presqu'île de Kvantoung, notamment à Port-Arthur, Talienvan et Dalny, sont ouverts au service télégraphique international.

13° Une ligne télégraphique a été établie entre Dabakala et Kong (Côte d'Ivoire), reliant le réseau télégraphique de la Colonie française de la Côte d'Ivoire à celui du Soudan français et, par suite, à ceux du Sénégal, de la Guinée française et du Dahomey.

14° Une ligne télégraphique, destinée à relier la Colonie française de la Côte d'Ivoire à la Colonie anglaise de la Côte d'Or, a été construite entre Assinie (Côte d'Ivoire) et la frontière.

15° La Compagnie West African Telegraph a posé et ouvert pour le trafic international, le 26 juillet, un nouveau câble entre Bathurst et Bissao. Le raccordement (T pièce) reliant Bolama au câble Bathurst-Conakry a été relevé. La longueur du câble Bathurst-Bissao est approximativement de 408 km.

16° Un câble a été posé par le Gouvernement des Etats-Unis entre Skagway et Juneau, Alaska.

17° Un nouveau réseau télégraphique a été créé dans le district de Mozambique par l'ouverture au service international des bureaux Mossuril, Muchelia, Moginquale et Kinga.

18° Un bureau télégraphique a été ouvert au trafic international dans l'Afrique orientale allemande, à Kilimatinde, situé sur le prolongement de la ligne de Dar-es-Salaam à Mpapua, entre Mpapua et Tabora.

Modifications proposées au Règlement.

La date d'ouverture de la Conférence télégraphique internationale de Londres ayant été fixée définitivement au 26 Mai 1903, nous avons distribué, le 21 Octobre 1902, l'Annexe au Cahier des

propositions mentionnée dans notre Rapport de gestion de l'année dernière. D'autres propositions nous étant parvenues ensuite, après cette distribution, nous avons établi une deuxième Annexe, qui a été envoyée aux Offices de l'Union avec notre Circulaire N° 550 du 3 Décembre.

Questions d'interprétation du Règlement.

Nous avons été appelés, pendant le cours de l'année 1902, comme les années antérieures, à donner notre avis sur des questions d'interprétation du Règlement.

1. Une Administration nous a consulté au sujet du compte des mots employés comme marques de commerce en citant spécialement le mot de « cife ». Nous avons répondu que, d'après les dispositions du paragraphe 6 de l'article XX du Règlement de Budapest, les groupes de chiffres et de lettres employés comme marques de commerce doivent être comptés pour autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres ou cinq caractères, plus un mot pour l'excédent. Nous avons ajouté qu'à notre avis le mot de « cife » ne pouvait donc être compté que pour un mot s'il était employé comme marque de commerce.

Cette réponse ayant été communiquée par l'Administration en question à une Compagnie de câble, celle-ci nous a fait connaître qu'elle ne pouvait pas considérer le mot « cife » comme une marque de commerce, ce mot étant une abréviation pour les mots « Cost insurance freight excepted ». La Compagnie nous a rendu attentif que des combinaisons analogues sont usitées sous le titre de marques de commerce, par exemple:

c i f s i, qui signifie: « Cost insurance freight sight included ».

c i f s i g a, qui signifie: « Cost insurance freight sight included general average ».

f o b s t, qui signifie: « Free on board shipped today ».

f o b s i, qui signifie: « Free on board sacks included ».

Mais la Compagnie est d'avis que ces combinaisons ne répondent nullement à la désignation « marque de commerce » et ne doivent donc pas jouir du privilège accordé à celles-ci par le Règlement.

Nous avons répondu à la Compagnie que nous sommes d'accord avec sa manière de voir et que, dans notre réponse à l'Administration en question, nous avions fait la réserve expresse que le mot « cife » soit en vérité une marque de commerce. Nous avons, en outre, fait observer qu'il serait peut-être utile, à l'occasion de la prochaine Conférence, de fixer d'une manière plus précise ce qu'il faut entendre par « marque de commerce ».

2. Une Administration a demandé notre avis sur la question de savoir si elle était tenue de rembourser la taxe d'urgence d'un télégramme urgent retardé tandis que ce télégramme était parvenu à sa destination avant le délai réglementaire fixé pour le remboursement des taxes. L'Administration insiste sur le fait qu'il ne peut être question dans ce cas d'un service non rendu. En raison de la priorité accordée, un télégramme déposé comme urgent parvient au destinataire bien avant le même télégramme déposé au même moment comme un télégramme ordinaire. Le système de l'urgence, tel qu'il est défini par le Règlement, n'assure pas à l'expéditeur une célérité déterminée et absolue, mais bien une célérité relative, c'est-à-dire plus grande que celle dont son télégramme aurait pu jouir s'il avait été déposé sous la forme ordinaire. L'Administration conclut dès lors que le remboursement de la taxe de l'urgence ne pouvait être réclamé que dans le cas où le télégramme n'aurait pas joui de la priorité de transmission.

Nous avons répondu qu'en effet le Règlement de service international de Budapest ne contient aucune disposition qui prescrive le remboursement de la taxe d'urgence des télégrammes urgents retardés au cours de la transmission mais dont le retard ne dépasse pas les délais fixés par le paragraphe 1 *c* de l'article LXX. Cependant nous avons ajouté qu'au point de vue de l'équité la demande de remboursement nous semblait justifiée.

3. Une Administration a exprimé le désir de connaître notre avis sur l'interprétation à donner à l'article XXVII, § 1, du Règlement de service. Le sens de l'article est-il qu'une voie nouvellement ouverte entre deux pays doit nécessairement avoir une taxe aussi élevée que le tarif des voies existantes, et ceci en dépit du développement des moyens de construction et de l'exploitation des télégraphes qui ont rendu possible la transmission des télégrammes à un prix inférieur à celui auquel on pouvait les transmettre quand les anciens tarifs avaient été fixés? Ou bien veut-il dire qu'étant donné que les taxes terminales resteraient les mêmes, une réduction proportionnelle à l'infériorité des prix modernes de la construction et de l'exploitation pourrait être faite sur les taxes de transit?

Nous avons répondu ce qui suit:

« Si nous nous reportons aux actes de la Conférence de Vienne (1868), qui a introduit dans la Convention télégraphique les restrictions qui forment aujourd'hui le texte de l'art. XXVII du Règlement, nous constatons qu'après de longues discussions l'adoption des mots « *entre les voies existantes* » avait eu « pour but de ménager l'avenir en laissant les Etats qui ouvriraient de nouvelles voies entre des points déterminés libres d'en régler le tarif » (page 412).

Il nous semble donc qu'une voie nouvellement ouverte entre deux pays précédemment reliés entre eux peut avoir un tarif autre que celui des voies qui existaient antérieurement; mais par voie nouvelle il ne faut pas entendre un conducteur ajouté à d'autres déjà posés par le même itinéraire ou un câble de plus immergé dans les mêmes mers, entre deux points déjà reliés entre eux. Pour justifier un tarif différent, il est indispensable que la voie nouvelle constitue réellement une solution différente de celles qui avaient été précédemment adoptées pour relier entre eux les deux pays dont il s'agit. »

Les explications qui précèdent répondent également à la seconde question: du moment que la Conférence de Vienne se préoccupait de laisser aux Etats qui ouvriraient de nouvelles voies *toute liberté d'en régler les tarifs,* elle n'avait probablement pas l'intention d'interdire toute réduction des taxes.

Fonds de secours du Bureau international.

Le fonds de fr. 25 000, constitué en faveur du Bureau international des Administrations télégraphiques à la suite des décisions de la Conférence de Londres, s'élevait à la fin de 1901 à la somme de fr. 56 572,35.

D'après la déclaration de l'Administration des titres du Département fédéral des Finances, chargé de veiller sur ce fonds spécial, la capitalisation des intérêts l'avait, au 31 Décembre 1902, porté à la somme de fr. 58 299,25.

3 % Obligations du Canton de Berne	fr. 31 000,—
3½ % Banque cantonale de Neuchâtel	» 5 000,—
3¾ % Banque hypothécaire de Thurgovie . . .	» 22 000,—
En dépôt à la Caisse fédérale	» 299,25
Total égal	fr. 58 299,25

Comptabilité.

La comptabilité de l'année 1902 ressort des tableaux annexés au présent rapport, qui donnent le mouvement des recettes et des dépenses de l'exercice écoulé en regard du compte de 1901 et du budget qui avait été prévu pour 1902.

Le résultat général du compte de l'exercice 1902 est le suivant:

Le budget de 1902, complété par un crédit supplémentaire de fr. 4 300, ouvrait au Bureau international un crédit de	fr. 156 040,—	
et évaluait les recettes, sauf les parts contributives, à	» 42 500,—	
Les dépenses se sont effectivement élevées à		fr. 122 005,11
et les recettes ont atteint le chiffre de		» 45 379,11
Le budget, y compris le crédit supplémentaire, mettait à la charge des Administrations	fr. 113 540,—	
Cette somme se trouve effectivement réduite à	» 76 626,—	
Différence en faveur des Administrations	fr. 36 914,—	

La dépense effective à la charge des Administrations s'élève, comme il est dit ci-dessus, à fr. 76 626. En fixant à fr. 132 la quote-part de chacune des 580½ unités qui contribuent aux dépenses communes de 1902, il y a, pour arrondir, un solde actif de fr. 337,78 à reporter à l'exercice 1903.

Le nombre total d'unités contributives, qui était en 1901 de 574, s'est élevé en 1902 à 580½ par suite de l'adhésion à la Convention des Gouvernements de l'île de Crète et de la République

orientale de l'Uruguay. La Crète fait partie de la VIe classe, avec 3 unités, et l'Uruguay de la IVe classe, avec 10 unités, soit en tout une augmentation de 13 unités. Mais les deux adhésions n'ayant commencé à produire leurs effets qu'à partir du 1er Juillet, la participation aux frais communs du Bureau international se réduit à la moitié seulement, soit à 6½ unités.

Tableau de répartition.

Classe	Unités par classe	Montant de l'unité	Montant par classe	Nombre des Administrations	TOTAUX des unités	TOTAUX des montants
			Fr.			Fr.
I	25	132 francs	3300	12	300	39 600
II	20		2640	1	20	2 640
III	15		1980	6	90	11 880
IV	10		1320	9½	95	12 540
V	5		660	10	50	6 600
VI	3		396	8½	25½	3 366
				47 resp. 48	580½	76 626

Le Bureau international a reçu de la Caisse fédérale, en 1902, la somme de	fr. 121 667,33
Il a versé à la Caisse fédérale, pendant la même période	» 120 617,66
Excédent des payements par la Caisse fédérale	fr. 1 049,67
Le total des sommes à recouvrer au 31 Décembre 1902 atteint le chiffre de . .	fr. 114 735,90
Le Bureau international devait à la Caisse fédérale à la même date	» 114 398,12
Il reste donc pour l'année 1903, conformément aux développements qui précèdent, un solde actif de	fr. 337,78

Berne, le 29 Janvier 1903.

Vu et approuvé:

Le Département des Postes et des Chemins de fer,

Zemp.

Le Directeur,

E. FREY.

COMPTE

DE L'EXERCICE 1902

ET

BUDGET

POUR L'ANNÉE 1903

Exercice de 1902 et Budget pour 1903.

Compte de 1901 Fr.	Ct.	Budget de 1902 Fr.	Ct.	Recettes	Compte de 1902 Fr.	Ct.	Budget de 1903 Fr.	Ct.
				I. Vente d'imprimés.				
8 474	60	8 000	—	1. Journal	7 187	90	8 000	—
23 262	77	22 500	—	2. Nomenclature des bureaux	29 963	94	36 500	—
280	90	250	—	3. Statistique	330	90	300	—
15 367	72	5 000	—	4. Vocabulaire	1 387	79	1 000	—
2 206	65	1 500	—	5. Cartes télégraphiques	3 823	—	1 700	—
2 078	80	2 500	—	6. Circulaires (remboursements des Compagnies)	1 886	90	2 500	—
—	—	—	—	7. Nomenclature des câbles	—	—	1 500	—
51 671	44	39 750	—		44 580	43	51 500	—
324	70	2 500	—	**II. Vente de documents des Conférences**	506	35	300	—
164	65	—	—	**III. Imprévu**	113	75	—	—
144	73	250	—	**IV. Solde actif de l'année dernière**	178	58	250	—
52 305	52	42 500	—		45 379	11	52 050	—
				V. Parts contributives des Etats.				
63 281	90	91 040*	—	1. Service ordinaire	74 857	40	96 765	—
1 006	10	22 500	—	2. Frais spéciaux des Conférences	1 768	60	20 000	—
64 288	—	113 540	—		76 626	—	116 765	—
116 593	52	156 040	—		122 005	11	168 815	—

* Augmentation par suite de crédit supplémentaire (voir « *Dépenses, VI. Imprimés, 2. Nomenclature des bureaux et 5. Cartes télégraphiques* »).

Compte de 1901 Fr.	Ct.	Budget de 1902 Fr.	Ct.	Dépenses	Compte de 1902 Fr.	Ct.	Budget de 1903 Fr.	Ct.
				I. Personnel.				
57 900	—	57 600	—	1. Traitements	57 600	—	62 100	—
8 640	—	8 640	—	2. Assurances	8 640	—	9 315	—
—	—	1 000	—	3. Aides de bureau	—	—	1 000	—
66 540	—	67 240	—		66 240	—	72 415	—
—	—	1 000	—	**II. Frais de voyages**	—	—	1 000	—
4 750	—	4 750	—	**III. Loyers**	4 750	—	4 750	—
				IV. Matériel de bureau.				
766	51	1 000	—	1. Livres, cartes, journaux, etc.	759	79	1 000	—
599	15	1 000	—	2. Mobilier	790	70	1 000	—
1 365	66	2 000	—		1 550	49	2 000	—
				V. Frais généraux de bureau.				
667	85	900	—	1. Fournitures de bureau	674	20	900	—
583	10	700	—	2. Eclairage, chauffage, eau, etc.	542	25	700	—
961	80	1 000	—	3. Affranchissements, expéditions	709	92	1 000	—
178	10	300	—	4. Service	151	10	600	—
2 390	85	2 900	—		2 077	47	3 200	—
				VI. Imprimés.				
12 414	20	11 000	—	1. Journal	8 520	35	11 000	—
21 862	03	29 300*	—	2. Nomenclature des bureaux	28 990	21	40 000	—
526	95	600	—	3. Statistique	583	85	700	—
67	35	3 000	—	4. Vocabulaire	305	60	3 000	—
2 887	25	5 000**	—	5. Cartes télégraphiques	4 440	65	3 000	—
2 478	50	3 500	—	6. Circulaires, formulaires	1 871	76	3 500	—
—	—	—	—	7. Nomenclature des câbles	—	—	3 500	—
40 236	28	52 400	—		44 712	42	64 700	—
1 006	10	25 000	—	**VII. Frais spéciaux des Conférences**	2 274	95	20 000	—
126	05	500	—	**VIII. Imprévu**	62	—	500	—
178	58	250	—	**IX. Solde reporté à l'exercice suivant**	337	78	250	—
116 593	52	156 040	—		122 005	11	168 815	—

* Dont fr. 2300 de crédit supplémentaire.
** Dont fr. 2000 de crédit supplémentaire.